



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC ROBERT-CLICHE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ODILON-DE-CRANBOURNE**

*Séance ordinaire du 9 septembre 2019*

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Odilon-de-Cranbourne, tenue au 111 rue Hôtel-de-Ville à Saint-Odilon-de-Cranbourne, le neuvième jour du mois de septembre 2019 à 20h.

**Sont présents :**

Mesdames les conseillères : Lynda Poulin  
Peggy Poulin-Nolet

Messieurs les conseillers : Alain St-Hilaire  
Éric Morency  
Mario Boily  
Renald Rodrigue

Tous formants quorum sous la présidence de madame la mairesse Denise Roy.

**Est aussi présente :**

La directrice générale, Madame Dominique Giguère.

**Ordre du jour**

**1. Ouverture de la séance**

1.1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

**2. Administration générale et greffe**

- 2.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2019
- 2.2. Adoption des comptes
- 2.3. Avis de motion 375-2019 Règlement emprunt pour l'acquisition d'équipements de déneigement
- 2.4. Avis de motion 376-2019 Règlement emprunt réfection réseau routier
- 2.5. Appel d'offre 2019-10 Pavage
- 2.6. Appel d'offre 2019-11 Gratte
- 2.7. Service première ligne Lavery
- 2.8. Drapeau de la Beauce
- 2.9. Mise aux enchères (anciens meubles, camionnette 2008, tracteur New Holland 2005, ponceaux)
- 2.10. Servitude Hydro Québec

**3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu**

- 3.1. Rapport urbanisme
- 3.2. Demande Agence Mécanique Courtney
- 3.3. Rue des Cerisiers : offre de service caractérisation écologique

**4. Travaux publics**

- 4.1. Journalier travaux publics
- 4.2. Accessoire Ford 2019
- 4.3. Accident travail 29 août 2019

## **5. Sécurité publique et incendie**

5.1. Rapport d'intervention août 2019

## **6. Loisir, organismes et activités culturelles**

6.1. Commandites (Soirée des Sommets 2019)

6.2. Soirée des Sommets

## **7. Affaires nouvelles**

## **8. Période de questions**

## **9. Divers**

9.1. Lecture de la correspondance

9.2. Rapport des organismes

9.3. Rapport mairesse

## **10. Levée de l'assemblée**

### **1. Ouverture de la séance**

#### **1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

##### **Résolution 159-09-2019**

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que madame la mairesse en fait la lecture au bénéfice de l'auditoire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Éric Morency et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté en laissant le point 7-Affaires nouvelles ouvert.

Adoptée

### **2. Administration générale et greffe**

#### **2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2019**

##### **Résolution 160-09-2019**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2019 et qu'ils renoncent à sa lecture;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Renald Rodrigue et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2019 soit adopté tel que préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Dominique Giguère.

Adoptée

## **2.2 Adoption des comptes**

### **Résolution 161-09-2019**

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été déposée;

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que les crédits nécessaires sont disponibles;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'approuver le paiement des comptes fournisseurs du mois d'août 2019 tel qu'inscrit à la liste des comptes à payer pour un montant totalisant 173 820,59\$.

Adoptée

## **2.3 Avis de motion 375-2019 Règlement emprunt pour l'acquisition d'équipements de déneigement**

Madame Peggy Poulin Nolet, conseillère, par la présente :

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 375-2019 décrétant un emprunt pour l'acquisition d'équipements de déneigement;
- Dépose le projet du règlement numéro 375-2019 intitulé *Règlement numéro 375-2019 décrétant une dépense de 342 000 \$ et un emprunt de 342 000 \$ pour l'acquisition d'équipement de déneigement.*

## **2.4 Avis de motion 376-2019 Règlement emprunt réfection réseau routier**

Monsieur Mario Boily, conseiller, par la présente :

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 376-2019 décrétant un emprunt pour la réfection du réseau routier;
- Dépose le projet du règlement numéro 376-2019 intitulé *Règlement 376-2019 décrétant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 340 000\$ pour des travaux de réfection du réseau routier.*

## **2.5 Appel d'offre 2019-10 Pavage**

### **Résolution 162-09-2019**

CONSIDÉRANT qu'au cours du mois d'août la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne a demandé des soumissions par le biais du site SEAO pour du pavage;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu 5 soumissions :

<b>SOUMISSIONNAIRES</b>	<b>MONTANT</b>
BML	466 586,59\$
PE Pageau	509 240,02\$
Pavage F et F	567 692,28\$
Pavage Sartigan	399 291,87\$
Construction Abénakis	433 345,08\$

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est en attente de l'acceptation de sa programmation des travaux dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne ne s'est engagée à prendre ni la plus basse, ni aucune des soumissions;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne retienne la soumission de Pavage Sartigan au coût de 399 291,87 \$ incluant les taxes conditionnellement à l'obtention de l'approbation de sa programmation.

Adoptée

## **2.6 Appel d'offre 2019-11 Gratte**

### **Résolution 163-09-2019**

CONSIDÉRANT qu'au cours du mois d'août la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne a demandé des soumissions auprès de quatre soumissionnaires pour l'achat d'une gratte;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu quatre soumissions :

<b>SOUSSIONNAIRES</b>	<b>MODÈLE</b>	<b>PRIX AVANT TAXES</b>
Agence Mécanique Courtney	Artix	21 300\$
Nortrax	Métalpless	30 500\$
Goudreau et Goudreau	maison	27 450\$
JBL		34 500\$

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne ne s'est engagée à prendre ni la plus basse, ni aucune des soumissions;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Éric Morency et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne retienne la soumission d'Agence Mécanique Courtney au coût de 21 300 \$ plus les taxes conditionnellement à l'obtention d'un règlement d'emprunt.

Adoptée

## **2.7 Service première ligne Lavery**

### **Résolution 164-09-2019**

Il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE renouveler le contrat avec Lavery au montant de 800, 00 \$ (HUIT CENTS DOLLARS) par année pour l'abonnement à un service de première ligne donnant droit à :

- Appels téléphoniques et échanges de courriels lorsque la question ne nécessite pas de recherche, de consultation ou de rédaction de documents ou de représentations ;

- Vérification des projets de procès-verbaux du conseil municipal ou du comité exécutif.

Adoptée

## **2.8 Drapeau de la Beauce**

### **Résolution 165-09-2019**

Il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE ne pas acheter le nouveau drapeau de la Beauce au coût de 140\$.

Adoptée

## **2.9 Mise aux enchères (anciens meubles, camionnette 2008, tracteur New Holland 2005, ponceaux)**

### **Résolution 166-09-2019**

ATTENDU QUE la Municipalité désire disposer plusieurs items, soit:

- les anciens meubles de la bibliothèque;
- la camionnette 2008;
- le tracteur New Holland 2005 avec souffleur et fourche;
- les ponceaux non-utilisables;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'autoriser la directrice générale à procéder à la vente par offre des items précédemment cités.

Adoptée

## **2.10 Servitude Hyrdo Québec**

### **Résolution 167-09-2019**

Il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'autoriser Denise Roy, mairesse et Dominique Giguère, directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents relatifs à l'acte de servitude en faveur d'Hydro-Québec sur les lots 5 518 834, 5 518 835, 6 276 197 et 6 276 199.

Adoptée

## **3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu**

### **3.1 Rapport urbanisme**

Le rapport des permis émis pour le mois d'août est déposé au conseil tel que préparé par la responsable de l'urbanisme, Mme Mélissa Chrétien.

### **3.2 Demande Agence Mécanique Courtney**

#### **Résolution 168-09-2019**

ATTENDU QU'Agence Mécanique Courtney (AMC) détient le lot 6 032 726 dans le Parc Industriel appartenant auparavant à l'ADESO;

ATTENDU QUE l'ADESO et la Municipalité avaient préparé le terrain pour la construction avant le transfert;

ATTENDU QUE la terre retirée avait été poussée à l'extrémité du terrain;

ATTENDU QU'AMC désire finaliser le reste de son terrain et doit maintenant retirer la terre poussée lors de la préparation;

ATTENDU QU'AMC demande à la Municipalité de lui fournir un camion lors des travaux reliés au terrain et que la Municipalité avait acquiescé à cette demande en octobre 2018;

ATTENDU QU'Agence Mécanique Courtney demande à la Municipalité de vider le reste du terrain et lui échelonner le paiement sur 3 ans;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Renald Rodrigue et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE refuser la demande.

Adoptée

### **3.3 Rue des Cerisiers : offre de service caractérisation écologique**

#### **Résolution 169-09-2019**

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite prolonger la rue des Cerisiers et qu'une caractérisation écologique doit être réalisée au préalable;

ATTENDU QUE la caractérisation écologique comprend les éléments suivants :

- Caractérisation des milieux naturels et délimitation des milieux humides grâce à un inventaire botanique et une caractérisation des sols;
- Validation de la présence et/ou absence d'espèces à statut particulier;
- Évaluation du réseau hydrique;
- Rédaction d'un rapport de caractérisation écologique.

ATTENDU QUE le Groupe GÉOS Inc a déposé une offre de service au montant de 2 500\$ avant taxes pour la réalisation de ce mandat;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Peggy Poulin-Nolet et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE retenir les services de Groupe GÉOS Inc. pour effectuer la caractérisation écologique.

Adoptée

#### **4. Travaux publics**

##### **4.1 Journalier travaux publics**

###### **Résolution 170-09-2019**

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne de se doter d'un nouveau journalier aux travaux publics;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE confirmer l'embauche de Monsieur Pascal Loubier à titre de journalier aux travaux publics au sein de la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne selon les modalités décrites dans la convention collective.

Adoptée

##### **4.2 Accessoire Ford 2019**

###### **Résolution 171-09-2019**

CONSIDÉRANT qu'au cours du mois d'août la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne a demandé des prix auprès de deux soumissionnaires pour l'achat d'équipements sur la nouvelle camionnette, soit une flèche et un coffre;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu 2 prix :

<b>SOUMISSIONNAIRES</b>	<b>PRIX</b>
Garage Audet	3 960,61\$
Veilleux et fils	5 433,63\$

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne ne s'est engagée à prendre ni la plus basse, ni aucune des soumissions;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne retienne la soumission de Garage Audet au coût de 3 960,61\$ incluant les taxes.

Adoptée

##### **4.3 Accident travail 29 août 2019**

La mairesse fait un résumé de l'évènement du 29 août dernier et les mesures qui seront adoptées pour éviter qu'une pareille situation se reproduise.

#### **5. Sécurité publique et incendie**

##### **5.1 Rapport d'intervention août 2019**

###### **Résolution 172-09-2019**

Il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accepter le rapport mensuel d'août 2019 du service incendie tel que préparé par le directeur incendie, Robert Ruel.

Adoptée

## **6. Loisir, organismes et activités culturelles**

### **6.1 Commandites (Soirée des Sommets 2019)**

#### **Résolution 173-09-2019**

Il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la Municipalité adhère au plan de partenariat - Fidèle à ses racines au montant de 300\$ à l'occasion de la Soirée des Sommets du C.L.D. Robert-Cliche qui aura lieu mercredi le 23 octobre prochain à l'Hôtel National de Tring-Jonction.

Adoptée

### **6.2 Soirée des Sommets**

#### **Résolution 174-09-2019**

Il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE 7 soupers soient payés par la Municipalité à l'occasion de la Soirée des sommets du C.L.D. Robert-Cliche qui aura lieu mercredi le 23 octobre prochain à l'Hôtel National de Tring-Jonction.

Adoptée

## **7. Affaires nouvelles**

Aucune affaire nouvelle.

## **8. Période de questions**

Aucune question dans la salle.

## **9. Divers**

### **9.1 Lecture de la correspondance**

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance.

### **9.2 Rapport des organismes**

Les conseillers concernés font un rapport des organismes: l'O.T.J., le H.L.M. et le Centre Curé Larochelle.

### **9.3 Rapport mairesse**

La mairesse, Mme Denise Roy, fait son rapport de la dernière séance du conseil des maires de la MRC Robert-Cliche.

### **10. Levée de l'assemblée**

#### **Résolution 175-09-2019**

Il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la séance soit levée à 22h00.

Adoptée

Je, Denise Roy, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

*Denise Roy,*  
**Mairesse.**

---

*Dominique Giguère,*  
**Directrice générale.**